178392 - Le jugement du fait de manger dans le restaurant universitaire quand on sait que les employés ne lavent pas les récipients sept fois après leur léchage par des chiens.

question

Notre université possède un restaurant dans lequel on présente des repas sur des plateaux, récipients qui, d'habitude, sont laissés par terre dès qu'on a fini de les utiliser. Puis les chiens viennent les lécher. Il est bien connu que les employés du restaurant ne les lavent pas sept fois puisqu'ils se contentent du lavage courant. Comment juger le fait de manger dans un tel restaurant?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, Mouslim a rapporté dans son Sahih (279) d'après Abou Hourayrah (P.A.a) que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: quand un chien lèche un de vos récipients, il faut le laver sept fois dont la première s'accompagne de l'usage du sable.

An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: ce hadith corrobore l'avis soutenu par ach-Chafii et d'autres (P.A.a) selon lequel le chien est impur car la purification est nécessitée soit par un acte ou par un état. Or, ici, il n' y a pas d'acte. Donc il ne reste que l'état. Extrait de CharhMouslim. Pour davantage d'informations, voir la réponse donnée à la question n° 2453 et la question n° 46314.

Une fois l'impureté de la salive du chien affirmée et que le récipient léché par cet animal ne redevient propre après l'usage de la manière de laver indiquée dans le hadith suscité, votre devoir est de conseiller avec insistance les employés du restaurant de bien garder les récipients du restaurant et de ne pas les abandonner aux chiens. S'il leur arrive de le faire par oubli ou par

négligence, il faut les laver sept fois dont la première à l'aide du sable. Si les employés réagissent favorablement, il n' y a aucun inconvénient à manger auprès d'eux. S'ils ne réagissent pas, ne mangez pas dans leurs récipients.

Allah le sait mieux.